

REUNION DU 11 JUIN 2020

Date de convocation : 05 JUIN 2020

L'An deux mil vingt, le onze juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de CÉAUX s'est réuni dans à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Christophe HERNOT, Maire,

Étaient présents : HERNOT Christophe, PAYEN Agnès, DESMONTS Hélène, DAVIS Fanny, ENAULT Aurélien, HOURDIN Céline, GONZALES Jean, FORGET Fabrice, DATIN Claire, BIGOT Angélique, MURIE André

A donné pouvoir : /

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : BIGOT Angélique

Le Maire rappelle l'ordre du jour :

2020-06-11-01 : Indemnités des adjoints

2020-06-11-02 : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

2020-06-11-03 : Nomination d'un délégué au CLEP Baie Bocage au sein du SDEAU

2020-06-11-04 : Nomination des délégués au Syndicat Intercommunal des Ecoles de la Baie (SIEB)

2020-06-11-05 : Nomination d'un délégué au SDEM50

2020-06-11-06 : Nomination d'un délégué Défense

2020-06-11-07 : Nomination des délégués au CDAS 50

2020-06-11-08 : Proposition des membres pour la constitution de la commission Impôts directs (CCID)

2020-06-11-09 : Désignation commission d'appel d'offres

2020-06-11-10 : Désignation des commissions communales

2020-06-11-11 : Désignation d'un représentant au sein de la CLECT de la CAMSMN

2020-06-11-12 : Fonds d'aide aux jeunes en difficulté

2020-06-11-13 : Fonds de solidarité au logement

2020-06-11-14 : Vote des subventions 2020

2020-06-11-15 : Vote du Budget 2020 « Panneaux Photovoltaïques »

2020-06-11-16 : Vote du Budget 2020 « Commune »

2020-06-11-17 : Vote des taux d'imposition 2020

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : Désignation d'un représentant au sein de la CLECT de la CAMSMN. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

2020-06-11-01 : Indemnités des Adjoints

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- **Vu** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
- **Vu** les arrêtés municipaux du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant que la Commune de CEAUX compte moins de 500 habitants

Considérant qu'en application de l'article L.2123-20-1 du CGCT les communes sont tenues d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi. Il sera donc alloué à Monsieur HERNOT Christophe, Maire, une indemnité mensuelle au taux de 25.50 % de l'indice brute terminale de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide (huit pour) et avec effet au 27 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

- A Madame PAYEN Agnès, 1^{ère} adjointe, une indemnité de fonction brute au taux maximal de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- A Madame DESMONTS Hélène, 2^{ème} adjointe, une indemnité de fonction brute au taux maximal de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

DESIGNATION	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
M. HERNOT Christophe – Maire	25.50 %
Mme PAYEN Agnès – 1 ^{ère} Adjointe avec délégations	9.9 %
Mme DESMONTS Hélène – 2 ^{ème} Adjointe avec délégations	9.9 %

Les intéressées n'ont pas pris part à cette délibération.

2020-06-11-02 : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité), pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, devant les tribunaux administratifs. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal : 10 000 € ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal fixé à 100 000 € par année civile ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas : 500 €

Monsieur le Maire n'a pas pris part à cette délibération.

2020-06-11-03 : Nomination d'un délégué au CLEP Baie Bocage au sein du SDEAU 50

Suite au renouvellement du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne le délégué pour siéger dans le CLEP Baie Bocage au sein du SDEAU 50 :

- FORGET Fabrice

2020-06-11-04 : Nomination des délégués au Syndicat Intercommunal des Ecoles de la Baie

Suite au renouvellement du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal des Ecoles de la Baie :

- PAYEN Agnès
- DATIN Claire
- BIGOT Angélique
- HERNOT Christophe

2020-06-11-05 : Nomination d'un délégué au SDEM50

Suite au renouvellement du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne le délégué pour siéger au SDEM50 :

- ENAULT Aurélien

2020-06-11-06 : Nomination du délégué Défense

Suite au renouvellement du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne le délégué DEFENSE :

- MURIE André

2020-06-11-07 : Nomination des délégués CDAS50

Suite au renouvellement du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les délégués titulaire et suppléant pour siéger au sein du CDAS50 :

- DAVIS Fanny - titulaire
- HERNOT Christophe - suppléant

2020-06-11-08 : Proposition des membres pour la constitution de la Commission des Impôts Directs (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :
- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ; - de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, unanime, le Conseil Municipal décide de proposer la liste suivante aux services fiscaux pour la désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs

Commissaires Titulaires Proposés	Commissaires Suppléants Proposés
1- MURIE André	1- JUIN Françoise
2- THIEURMEL Luc	2- GONZALES Jean
3- FORGET Fabrice	3- FORGET Bernard
4- DESMONTS Hélène	4- BIGOT Anthony
5- DATIN Claire	5- BRASSINE Pascale
6- PAYEN Agnès	6- ENAULT Aurélien
7- DAVIS Fanny	7- LELIEVRE Hervé
8- MALLE René	8- JUIN Colette
9- LIGER Françoise	9- GEGU Rémi
10- CORDIER Dimitri	10- DUPONT Estelle
11- LAPIE Franck	11- CHAMPRENAUT Séverine
12- ANFRAY Denis	12- BRIQUET Christiane

2020-06-11-09 : Désignation Commission d'appel d'offres

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Sont désignés membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat :

	Titulaires	Suppléants
Président	HERNOT Christophe	PAYEN Agnès
Membres	- GONZALES Jean - DESMONTS Hélène - MURIE André	- HOURDIN Céline - BIGOT Angélique - FORGET Fabrice

2020-06-11-10 : Désignation des commissions communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête la liste et la composition des commissions comme suit :

1- Bâtiments – Voirie - Réseaux

- GONZALES Jean
- BIGOT Angélique
- DESMONTS Hélène
- MURIE André
- FORGET Fabrice
- ENAULT Aurélien
- HERNOT Christophe

2- Finances

- PAYEN Agnès
- HOURDIN Céline
- DESMONTS Hélène
- GONZALES Jean
- HERNOT Christophe

3- Communication

- DESMONTS Hélène
- PAYEN Agnès
- DAVIS Fanny
- HOURDIN Céline
- DATIN Claire
- HERNOT Christophe

4- Urbanisme

- DESMONTS Hélène
- GONZALES Jean
- BIGOT Angélique
- PAYEN Agnès
- ENAULT Aurélien
- HERNOT Christophe

5- Cimetière

- PAYEN Agnès
- DESMONTS Hélène
- DATIN Claire
- BIGOT Angélique
- MURIE André
- HERNOT Christophe

6- Commission bocagère

- FORGET Fabrice
- DAVIS Fanny
- MURIE André
- HERNOT Christophe
- BIGOT Angélique

2020-06-11-11 : Désignation d'un représentant au sein de la CLECT de la CAMSMN

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts, le conseil de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie a procédé par délibération en date du 16 janvier 2017 à la création d'une Commission Locale des Charges Transférées (CLECT).

Le rôle de cette instance est de déterminer les montants relatifs aux charges transférées des communes vers la Communauté d'Agglomération ; un rapport devra être réalisé au vu duquel le montant définitif des attributions de compensation sera arrêté.

La CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'un représentant qu'il devra désigner.

Il appartient donc aux conseils municipaux de désigner leur représentant parmi l'ensemble des conseillers municipaux, même si rien ne s'oppose à ce que ce représentant soit également conseiller communautaire.

La commission élira son Président et un Vice-Président parmi ses membres lors de sa première réunion.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-33,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 octobre 2016 modifié par l'arrêté du 27 décembre, portant statuts de la Communauté d'agglomération, conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités locales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 16 janvier 2017 approuvant la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres,

Il est proposé au Conseil municipal :

- De désigner M. HERNOT Christophe, représentant titulaire et M. GONZALES Jean, représentant suppléant pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'agglomération et la commune de CEAUX,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Désigne **M. HERNOT Christophe**, représentant titulaire et **M. GONZALES Jean**, représentant suppléant pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'agglomération et la commune de CEAUX.

2020-06-11-12 : Fonds d'aide aux Jeunes

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'objectif du Fonds d'Aide aux Jeunes (autonomie des jeunes en les soutenant financièrement dans des moments difficiles).

Décide, à l'unanimité, de ne pas participer financièrement au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2020.

2020-06-11-13 : Fonds solidarité au logement

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'objectif du Fonds de Solidarité pour le Logement (lutte contre la précarité des ménages) :

Décide, à l'unanimité, de ne pas participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2020.

2020-06-11-14 : Vote des subventions 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (nbr de voix), d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2020. (les présidents d'associations et membres d'associations au conseil municipal se sont retirés du vote pour leurs associations respectives)

	Proposition 2020	Vote 2020
Coopérative scolaire	200	200
Anciens Combattants Céaux	150	150
Ass. Parents d'élèves de la Baie	350	350
Société de chasse Céaux	75	75
Comité des Fêtes Céaux	75	75
Music en tête	75	75

2020-06-11-15 : Vote du Budget Primitif 2020 « Panneaux Photovoltaïques »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le budget primitif « panneaux photovoltaïques » 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **13 354.63** € pour la section d'exploitation et à **7 761.46** € pour la section d'investissement.

2020-06-11-16 : Vote du Budget Primitif 2020 « Commune »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le budget primitif « Commune » 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **701 119.31** € pour la section de fonctionnement et à **61 125.00** € pour la section d'investissement.

2020-06-11-17 : Vote des Taux d'imposition

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

Taxe foncière prop.bâties	12.27 %
Taxe foncière prop non bâties	27.57 %

QUESTIONS DIVERSES :

La commission cimetièrre va se réunir prochainement

Logement rue Yves Ozenne : voir travaux à réaliser

Problème container ordures ménagères

La séance est levée à : 23h00